



ASF en rétroactivité

Par **RGilmore**, le **24/08/2024** à **09:17**

Bonjour,

J'ai fais une demande d'ASF après qu'une amie m'en a parlé, en fait j'y avais le droit depuis des années mais je n'étais pas au courant. J'ai donc demandé qu'ils l'activent et la rétroactivité de 2 ans.

Ils m'en donné que la moitié de la rétroactivité et je vois une retenue de la moitié de la somme.

Pourquoi est-ce le cas? Ne peuvent-ils pas tout rembourser d'un coup?

Puis-je demander plus que 2 ans de rétroactivité? J'y ai droit depuis plus de 10 ans, mais personne à la CAF m'en a jamais parlé.

Merci